

Au sommaire :

Edito



En bref...

- Créer un GE au sein d'une coopérative
- Un manifeste pour des territoires ruraux vivants

Notre dossier :

- Passeports pour la saison

Sur le terrain...

- Un club de GE
- Des relais pour le travail saisonnier
- Le logement des saisonniers agricoles

Zoom sur :

- Les saisonniers d'hiver en PACA
- Du temps partiel subi à la pluriactivité

Vos questions :

- La définition d'un domicile en cas de mobilité professionnelle

Et dans Saisons Santé :

- Une bibliographie sur la santé des saisonniers

Une question ? Un projet d'article ?

Ecrivez-nous à :

messages@peripl.org

Pour tout savoir sur la pluriactivité ou la saisonnalité :

www.pluriactivite.org

Edito

La saison présente plusieurs facettes, qui peuvent paraître contradictoires.

"Mal payés, pas toujours déclarés, logés dans des conditions indécentes, les salariés saisonniers méconnaissent pour la plupart leurs droits et ont du mal à les faire respecter". Tel est le constat d'une grande organisation syndicale à propos du travail en saison. Un vrai repoussoir !

Dans le même temps, des structures accompagnent des jeunes de la ville et/ou du littoral vers des emplois saisonniers dans les stations de montagne. Elles utilisent la saison comme un tremplin pour la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes. Une vraie panacée ? Difficile de trancher entre ces deux images de la saison ! N'oublions pas qu'il s'agit avant tout d'une activité économique indispensable aux territoires touristiques.

A ce titre, la saison n'a pas forcément vocation à insérer des jeunes ou pallier le manque d'activité d'autres territoires. Elle peut simplement y contribuer, à condition de l'intégrer dans un projet personnel ou collectif plus global...

Ch. G.

En bref...

La création d'un GE dans une coopérative

Un décret du 7 septembre 2007 fixe les conditions d'exercice de l'activité de groupement d'employeurs (GE) par une coopérative existante. Cette possibilité avait été ouverte par la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le décret précise que l'activité de GE doit être clairement identifiée et séparée, ce qui n'empêche pas d'employer des salariés à la fois pour la coopérative elle-même et pour une mise à disposition dans le cadre du service GE.

➔ [Décret n°2007-1323](#)

Pour des territoires ruraux vivants

Dans un récent manifeste, le Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (CELAVAR) appelle les élus et les pouvoirs publics à favoriser la création d'activités et de très petites entreprises en milieu rural.

Le manifeste appelle notamment à une meilleure prise en compte, dans les dispositifs d'accompagnement des créateurs, des projets atypiques (agriruralité, pluriactivité...). Le texte plaide pour un accompagnement multisectoriel et partenarial.

➔ www.ruralinfos.org/creation_activites

Dossier du mois

**Sur le littoral,
l'hiver est une
période creuse.
Pour aider
des jeunes à
acquérir ou
compléter une
première
expérience
professionnelle,
pourquoi ne pas
les aider à trouver
un emploi
saisonnier à la
montagne ?**

A noter !

La mobilité... sans se déplacer !

La Mission Locale de Toulon (83) privilégie la mise en relation directe des jeunes avec de grands établissements, qui organisent des **réunions d'information collectives dans les grandes villes** (comme Marseille). Parmi ces entreprises figurent le Club Méditerranée, les Villages Clubs du Soleil, le groupe ACCOR, les centres de vacances IGESA, AZUREVA ou Vacancier, la Fédération des Œuvres Laïques...

Cette formule permet à la Mission Locale de se concentrer sur l'accompagnement des candidats vers l'emploi saisonnier, dans les Alpes ou sur place.

➔ **Mission Locale de Toulon,
04 94 18 97 64**

Passeports pour la saison

Les Missions Locales de la Région Rhône-Alpes ne sont pas les seules à miser sur une expérience en saison pour promouvoir la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes*.

Une tournée des forums de l'emploi

Dans le Var, la Mission Locale de La Seyne sur Mer a lancé il y a 7 ans une opération qui vise à **dynamiser les jeunes**, en les aidant à trouver un emploi saisonnier dans les Alpes.

Avec les Missions Locales de La Garde et Hyères, elle prépare des candidats à la saison et organise leur **déplacement vers les forums de l'emploi** organisés en station.

Cette année, 45 personnes ont été repérées et informées, grâce à des entretiens individuels suivis de réunions d'information collective, sur :

- ▶ les conditions de travail en saison et les contrats saisonniers ;
- ▶ la rédaction d'un CV et la tenue d'un entretien d'embauche ;
- ▶ la logistique du voyage proprement dit.

Grâce à la concentration des forums de l'emploi saisonniers sur une semaine**, les jeunes ont pu prendre part à **trois forums au lieu d'un** seul habituellement, le 16 octobre à Chamonix (74), le 17 à Morzine (74) et le 18 à Albertville (73).

Cet enchaînement s'est révélé très « porteur » pour les candidats, y compris les plus timides, qui ont passé plus de 600 entretiens au total. S'il est trop tôt pour connaître le nombre de contrats effectivement conclus, le résultat de ce déplacement paraît néanmoins très positif.

➔ **MLJ de La Seyne sur Mer, 0 826 886 810**

Un programme d'échauffement complet

La Maison des Saisonniers du Bassin d'Arcachon (33), qui travaille en étroite collaboration avec la Maison des Saisonniers du Briançonnais (05) et le Guichet d'Initiative Pluriactivité Emploi de Saint-Lary Soulan (65), propose aux jeunes qui ont déjà fait une saison d'été sur le bassin de les aider à **poursuivre avec une saison d'hiver** dans les Alpes ou dans les Pyrénées.

En 6 semaines, de septembre à octobre, un **programme d'accompagnement et de formation complet** aide une vingtaine de candidats à affiner leur projet (connaissance de la saison à la montagne, travail sur le CV...) puis à s'organiser (pour le transport, le logement...).

Le programme s'achève par un déplacement de plusieurs jours à Serre-Chevalier (05) ou Saint-Lary Soulan (65), pour y participer à un forum de l'emploi saisonnier, mais aussi découvrir le territoire et faire une première recherche de logement.

Pour cet hiver, la Maison des Saisonniers n'en était pas à son coup d'essai : ce type d'opération se renouvelle tous les ans depuis 2003. Sur 22 personnes préparées l'an dernier, 20 saisonniers étaient en poste en janvier 2007. Mieux : **ces saisonniers ont activement sensibilisés leurs employeurs** pour accueillir la promotion actuelle. 13 promesses d'embauche ont été faites aux 15 personnes qui avaient fait le déplacement dans les Hautes-Alpes.

➔ **Maison des saisonniers du Bassin d'Arcachon, 0 820 890 298**

*sur le réseau JEMRA, lire la *Lettre Saisons Santé* d'octobre 2007

**dans le cadre de la « Semaine de l'Emploi » organisée par l'ANPE

Lancement d'un club de groupements d'employeurs

Dans les Bouches-du-Rhône, l'association **ProGet 13** a accompagné depuis 2002 la création de 41 groupements d'employeurs (GE), soit deux tiers des 70 GE présents dans le département.

C'est pour aller plus loin et **favoriser les échanges** d'expériences et de bonnes pratiques entre GE que l'association a lancé cette année un « Club des GE » qui rencontre un réel succès. Derrière ce nom se cache une idée simple : il s'agit de réunir, tous les 3

mois, les GE qui le souhaitent pour une discussion informelle sur un thème donné.

Le 1er octobre dernier, le club en était à sa troisième réunion et comptait **une trentaine de participants**.

Au cours d'un déjeuner, les responsables des GE ont rencontré le directeur adjoint de la « Mission d'accompagnement des mutations et du développement de l'entreprise », qui a présenté le rôle et les attentes de la direction du

travail, au-delà du simple contrôle de légalité des GE.

Pour ProGet 13, ces réunions sont l'occasion d'avoir **un retour sur les besoins des groupements** une fois créés. Parmi les questions qui reviennent le plus souvent, la fiscalité, la réglementation et les questions d'organisation sont en bonne place, et devraient figurer au programme des prochaines rencontres.

➔ **ProGet 13, 04 91 57 71 69**
www.proget13.com

Des relais pour le travail saisonnier

Dans la région d'Avignon (Vaucluse), **trois Relais du Travail Saisonnier** (RTS) mettent en relation des demandeurs d'emploi et des agriculteurs en quête de main-d'œuvre saisonnière.

Essentiellement financés par la Région PACA et le Conseil Général du Vaucluse, ces relais fonctionnent depuis une vingtaine d'années.

Ils offrent des missions de courte et moyenne durée, mais aussi des CDI. Bien plus, ils proposent un travail

sur l'employabilité et **un suivi social** aux personnes en difficulté, en particulier lorsqu'elles bénéficient du RMI.

A Avignon, Mormoiron-Carpentras et l'Isle sur la Sorgue, les 3 relais reçoivent chaque année près de **2 000 personnes**.

Celles-ci sont orientées et accompagnées dans une centaine d'exploitations (arboricoles et viticoles pour la plupart) et d'entreprises agro-alimentaires.

D'abord portés par une

mission locale et un centre social et culturel, les relais d'Avignon et l'Isle-sur-la Sorgue ont pris leur autonomie depuis juillet 2007, sous forme associative. Le relais de Mormoiron reste quant à lui porté par l'Université Populaire Rurale du Vaucluse (association).

➔ **RTS Avignon**
04 90 88 57 53

➔ **RTS Isle sur la Sorgue,**
04 90 21 46 50

➔ **RTS Mormoiron,**
04 32 80 30 17

Logement des saisonniers agricoles : c'est parti !

A la fin de l'année 2006, les ministères de l'agriculture et de l'emploi, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ont lancé un **appel à projets pour la rénovation d'anciens bâtis** au profit des saisonniers agricoles.

Dans les Hautes-Alpes, c'est le Conseil Général qui pilote ce Programme d'Intérêt Général, prévoyant la production d'**une centaine de places par an sur 4 ans**. L'opération, qui a démarré

en juillet 2007, s'appuie sur une enquête menée par la Chambre d'Agriculture en 2004. Elle permettra aux exploitants de bénéficier d'une subvention pour rénover d'anciens bâtis agricoles et les louer à des saisonniers, **au moins 4 mois par an pendant 9 ans**.

La subvention de l'ANAH (à hauteur de 55%) sera majorée par le Conseil Général (à hauteur de 15%), dans la limite de 75 000 euros de travaux subventionnables.

La Chambre d'Agriculture et le Conseil Général informent et conseillent les agriculteurs dans leurs projets. Un livret d'hébergement devrait permettre de contrôler la mise à disposition des logements à des saisonniers.

Un seul dossier a été déposé pour l'instant, mais l'opération devrait prendre de l'ampleur à la fin de la période de cueillette.

➔ **Conseil Général 05,**
04 92 40 38 14

Agenda

Novembre

- jeudi 15 et vendredi 16 à Lyon (69): **L'égalité des chances dans les territoires en Europe**
- vendredi 16 à Salagnon (38) : **Salon de l'installation en milieu rural**
- lundi 19 et mardi 20 à Saint-Paul les Dax (40): **Une formation dédiée aux GE**
- lundi 26 à Labalchère (07) : **Soirée d'information sur les GE multisectoriels**
- mardi 27 à Chambéry (73): **Journée d'études sur les maisons des saisonniers**
- samedi 29 à Lyon (69): **Forum innovation et tourisme**

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.pluriactivite.org !

Zoom sur :

Les saisonniers d'hiver en PACA

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une étude menée par l'INSEE à l'initiative du Comité Régional du Tourisme et de la Direction Régionale du Travail, dénombre plus de **7 000 emplois saisonniers** d'hiver.

Ces emplois sont liés au tourisme de montagne et se situent surtout dans les **Hautes-Alpes** (à 75%), les Alpes de Haute-Provence et les Alpes Maritimes.

Le principal intérêt de l'étude est de décrire le parcours des saisonniers à la sortie de l'hiver. Si **42% d'entre eux sont pluriactifs**, alternant la saison d'hiver avec une saison d'été ou une autre activité, **45% restent sans emploi**. Souvent très jeunes, ils ont alors une trop faible activité pour percevoir une indemnité chômage.

➔ **Sud INSEE, l'essentiel n°107, juin 2007**

Du temps partiel subi à la pluriactivité

En 2005, la part des salariés à temps partiel a plus que doublé par rapport au début des années 80 : ils représentent désormais **18% des salariés**, contre 8 % en 1982.

Ces emplois, très développés dans le secteur des services aux particuliers et dans les collectivités locales, sont surtout exercés par des femmes. Un salarié à temps partiel sur trois aimerait travailler plus.

Mais le temps partiel n'est pas toujours subi. Ainsi, 24 % des hommes déclarent travailler à temps partiel pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre une formation (contre seulement 8 % des femmes).

Au total, **1 salarié à temps partiel sur 6 occupe d'autres emplois**.

➔ **Premières Synthèses, DARES, n°39.3 et 39.4, sept. 2007**

Vos questions



En tant que travailleur saisonnier dans l'hôtellerie, je suis nourri et logé. Mais changeant souvent d'employeur, n'ayant plus de famille, comment puis-je définir mon domicile pour mes pièces d'identité ? Puis-je me domicilier chez des amis ?

Vous pouvez bien sûr faire parvenir vos courriers chez des amis, et passer régulièrement récupérer vos courriers, ou vous les faire envoyer sur votre lieu de travail et de logement du moment.

Cela dit, pour établir une pièce d'identité, vous inscrire sur une liste électorale, vous affilier à une caisse primaire d'assurance maladie, ou encore monter un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales, **vous avez besoin d'une attestation de domiciliation**.

La loi a prévu la possibilité de se faire domicilier par le Centre Communal d'Action Sociale d'une commune, ou par un organisme agréé (associations, centres d'hébergement... dont la liste est disponible en mairie). Une attestation de domiciliation est valable un an, renouvelable.

Mais pour bénéficier de ce droit, vous devez avoir un lien avec la commune, y compris par exemple le fait d'y travailler. L'organisme qui assure la domiciliation doit procéder au retrait de l'attestation si vous ne vous êtes pas présenté depuis plus de trois mois consécutifs, sauf si cette absence est justifiée par des raisons professionnelles ou de santé.

➔ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N17313.xhtml>

Les Pluriactualités ! - Lettre d'informations mensuelle éditée par l'association PERIPL-SEA 74 97 A avenue de Genève, 74 000 ANNECY, 04 50 67 57 05, messages@peripl.org

Directeur de publication : Jean-Marc Cross - Rédaction : Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimeur : Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73 190 Saint Baldolph

ISSN n°1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires

Première publication : janvier 2002 - Dépôt légal à parution - Marque déposée

Avec le soutien de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DIACT